LES NOUVEAUX DIPLÔMES D'ETAT



Sous réserve de la publication des arrêtés dans les mois à venir, voici les grands axes de la réforme avec une description des futurs diplômes d'Etat en plongée.

Le BPJEPS plongée

Conformément à la réforme générale de ce diplôme d'Etat, le BPJEPS plongée passe en 4 UC au lieu de 10 actuellement.
Il va être décliné sous deux « options », les UC1, 2 et 3 étant commune et l'UC4 spécifique de l'option.

Le BPJEPS plongée « en scaphandre »

Proche de l'actuel diplôme en tous points de vue mais avec des prérogatives d'enseignement étendues à la zone des 0/20 mètres (au lieu de 0/6 m. actuellement).

Le BPJEPS plongée « sans scaphandre »

Accessible aux plongeurs en apnée des différentes spécialités subaquatiques (apnée, nage avec palmes, hockey sub, pêche sous-marine, tir sur cible …), ce diplôme vise à l'exercice professionnel (encadrement, enseignement, entraînement) dans sa discipline de départ.

Tableau des 2 BP

Le DEJEPS plongée

Afin de permettre à tous les stagiaires entrant en formation de progresser à leur rythme, en obtenant plus vite et mieux les compétences professionnelles du cœur de métier, tout en conservant la possibilité d'accéder à toutes les prérogatives avec le même niveau de diplôme, l'accès à l'actuel DEJEPS a été fractionné en deux.

Le DEJEPS plongée

Les UC 1, 2, 3 de l'actuel DEJEPS plongée, plus la randosub de l'UC4 ont été réparties dans les 4 UC du nouveau DEJEPS. Ce dernier devient donc un directeur de plongée toutes zones et un encadrant de palanquée et un enseignant dans la zone 0/40 m (E3).

Le CC (Certificat Complémentaire) « Plongée profonde et tutorat »

Les titulaires du DEJEPS plongée peuvent valider ce CC pour accéder aux prérogatives d'encadrement et d'enseignement dans la zone des 40/60 m (E4) et aux fonctions de tuteur en entreprise.

Tableau des DE et du CC

Le DESJEPS plongée

Les nouveautés concernent uniquement la prise en compte des modifications des autres diplômes et quelques corrections d'imprécisions de texte. Rien ne change donc dans les prérogatives du DESJEPS plongée.